

# ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSEL

32, Rue de Savoie - BP 5 -74910 SEYSSEL

Agence d'Argonay : 1460, avenue Marcel Dassault - 74370 ARGONAY

Téléphone 04 50 27 28 96

Télécopie 04 50 59 02 53

consultez notre site : [www.es-seyssel.com](http://www.es-seyssel.com)

contact : [informations@es-seyssel.com](mailto:informations@es-seyssel.com)



RCS Thonon-les-Bains  
485 010 847 00013  
Code APE 3513 Z

## FICHE DE PRESENTATION STANDARDISEE

TARIF EN EXTINCTION, n'est plus proposé						
TARIF BLEU PROFESSIONNEL/COLLECTIF AGRICOLE /COMMUNAUX - Option EJP					01/02/2025	
P. Souscrite (en kVA)	Mensualités (en €)		Energie (en c€/ kWh)			
	HT	hors TVA	Heures Chargées		Heures Normales	
			HT	hors TVA	HT	hors TVA
12	18,45	21,64	84,62	87,99	6,96	10,33
18	23,82	28,25				
36	40,25	48,39	84,62	87,99	6,96	10,33

HT : hors TICFE (CSPE), CTA, Taxes locales et TVA

hors TVA : inclus TICFE (3,37 c€/kWh), CTA (tableau ci-dessous), Taxe Communale (0 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TCFE

Les puissances de 12 kVA, 15 kVA & 18 kVA ne pourront être délivrées en monophasé que si le réseau le permet,

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (9,72 €/an)

TARIF EN EXTINCTION, n'est plus proposé		
TARIF BLEU PROFESSIONNEL/COLLECTIF AGRICOLE/COMMUNAUX - Option TEMPO		01/02/2025
Puissance souscrite (en kVA)	Prix des mensualités (en €)	
	HT	hors TVA
9	16,24	19,23
12	18,98	22,73
15	22,24	26,74
18	24,34	29,60
24 - 30	35,96	42,73
36	41,42	51,22

	Puissance souscrite en KVA	Prix de l'énergie (en c€/ kWh)			
		Heures Creuses		Heures Pleines	
		HT	hors TVA	HT	hors TVA
Jours Bleus : 300 jours par an	9	6,33	9,70	11,53	14,90
	12 à 18	6,33	9,70	11,53	14,90
	24 à 36	6,33	9,70	11,53	14,90
Jours Blancs : 43 jours par an	9	10,86	14,23	19,19	22,56
	12 à 18	10,86	14,23	19,19	22,56
	24 à 36	10,86	14,23	19,19	22,56
Jours Rouges : 22 jours par an	9	12,09	15,46	34,08	37,45
	12 à 18	12,09	15,46	34,08	37,45
	24 à 36	12,09	15,46	34,08	37,45

L'année TEMPO commence au 01/09 de chaque année

La journée TEMPO commence à 6h00 du matin

### Dispositions particulières

- samedi : jour "Bleu" ou "Blanc"

- dimanche : jour "Bleu"

Jours Rouges : entre le 01/11 et le 31/03

Préavis : la veille dès 20h.

Heures Creuses : 22h-6h

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (9,72 €/an)

Montants indicatifs de la Contribution Tarifaire Acheminement (CTA en €/mois)				
Puissance souscrite en kVA	Taux CTA : 21,93%		Taux TVA : 5,5%	
	Option EJP		Option TEMPO	
	Ass. HT	CTA HT	Ass. HT	CTA HT
9	/	/	13,63	2,99
12	14,56	3,19	17,08	3,75
15	17,38	3,81	20,53	4,50
18	20,20	4,43	23,98	5,26
24/30	/	/	37,78	8,29
36	37,12	8,14	44,68	9,80

**1 Taxes :** Taxe Intérieure Consommation Finale d'Electricité (TICFE ou CSPE) : 2,25 c€/kWh)  
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) ; elle s'applique sur  
la part acheminement de la facture ; tarif T6 01/02/2025  
*valeurs à la* Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : 0 c€/kWh  
*date de vigueur* Taxe Communale (0 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TICFE  
TVA à 20 % sur énergie, CSPE, TCFE et prestations  
TVA à 5,5 % sur part fixe et CTA.

## 2 Caractéristiques de l'offre :

Origine de l'électricité : 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 % hydraulique), 1,6% charbon , 1,3% gaz, 1% fioul, 0,3% autres

la fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO2) (source : EDF)

## 3 Prestations techniques :

**raccordement au réseau** : prendre contact avec nos services au 04 50 27 28 96  
géré par Energie et Services de Seyssel (ESS) - distributeur  
*voir en fin de fiche les coûts usuels*

## 4 Révision des prix : (art 3 CG)

changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE  
*Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture*

## 5 Durée du contrat : (art 2 CG)

**Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;**  
durée déterminée de 1 an renouvelable par tacite reconduction

## 6 Résiliation à l'initiative du client :

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)  
En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone, par télécopie ou courriel (voir ci-dessus coordonnées)  
Résiliation pour passage à un tarif du marché le 1er du mois M; ESS doit être prévenue avant le 10 du mois précédent M-1.

## 7 Modalités de facturation (art 4 CG) et de paiement :

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6 mois  
Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période); Pas de dépôt de garantie demandé.

Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de 15 jours

Possibilité de règlements par virement bancaire (Crédit Agricole des Savoie - 18106 00032 96703357447 27 - IBAN/BIC : FR76 1810 6000 3296 7033 5744 727 / AGRIFRPP881), chèque, carte bancaire, en ligne ou en espèces

**option gratuite** : par prélèvement, le 15 du mois suivant la réception de la facture

**option gratuite** : facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1 ou 2 échéances de régularisation; prélèvement le 10 du mois

Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de mensualisation)

## 8 Incident de paiement

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après notification écrite; le rétablissement ne se fera qu'après règlement de l'intégralité des sommes dues.

Frais d'avis avant coupure (15 jours après date d'échéance) : 40 € HT.

Intervention pour impayé ou manquement contractuel :

Compteur évolué prix réduction / suspension : 3,22 € HT - 3,86 € TTC / 35,45 € HT - 42,54 € TTC

Compteur non évolué prix réduction / suspension : 50,39 € HT - 60,47 € TTC / 50,39 € HT - 60,47 € TTC

## 9 Service client et réclamations

accueil dans nos bureaux à Seyssel ou Argonay du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

accueil téléphonique au 04 50 27 28 96 ou au numéro figurant sur votre facture (coût standard) du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

Vous pouvez nous joindre également par courriel à : [informations@es-seyssel.com](mailto:informations@es-seyssel.com)

Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivant la réception la demande et au plus tard dans les 14

## 10 Options incluses : voir ci-dessus dans les différents §

## 11 Coûts prestations techniques usuelles : HT (TVA à 20 %)

Mise En Service sur PDL existant sans modification

- Avec compteur évolué 1,45 € HT - 1,74 € TTC en standard

- Avec compteur non évolué 26,52 € HT en standard - 31,82 € TTC majorée de 35,83 € HT - 43 € TTC en version express sous 2 jours ; Résiliation incluse dans mise en service.

Frais d'augmentation de puissance sans changement matériel compteur évolué : 3,51 € HT 4,21 € TTC ; frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire avec changement matériel : 35,67 € HT - 42,8 € TTC.

Relève spéciale à la demande du client : 29,89 € HT - 35,87 € TTC.

Frais en sus pour demande express (2 j ou moins) : 35,83 € HT - 43 € TTC.

Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 63,22 € HT - 75,86 € TTC.

Ces coûts usuels font partie du catalogue de prestations du distributeur ESS accessible sur le site [www.es-seyssel.com](http://www.es-seyssel.com).